

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame Doisneau-Herry et Madame René, Conseillères
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladin, Greffière

09 heures 45

01) DOSSIER N° 2201450 RAPPORTEUR: Madame Catherine René

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier Bretagne Atlantique Vannes-Auray à les indemniser des suites des préjudices subis par leur fille après son hospitalisation et demande une chirurgie réparatrice

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître MATEL Pierre-Yves
	Monsieur	Maître MATEL Pierre-Yves
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU MORBIHAN GROUPAMA BRETAGNE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES-AURAY	SOCIETE D'AVOCATS NORMAND & ASSOCIES

03) DOSSIER N° 2105325 RAPPORTEUR: Madame Véronique Doisneau-Herry

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier universitaire de Brest à les indemniser des suites des préjudices subis après l'hospitalisation du requérant

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST	CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD
Intervenant	RELYENS MUTUAL INSURANCE OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD SOCIETE D'AVOCATS SAIDJI & MOREAU

09 heures 45

04) DOSSIER N° 2101411

RAPPORTEUR: Madame Catherine René

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier des Marches-de-Bretagne à lui rembourser la moitié des sommes versées au titre de l'indemnisation des préjudices subis par Mme * pour retard de diagnostic en mars 2011 et la moitié des débours de la caisse de sécurité sociale exposés pour cette dernière.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	L'ÉQUITÉ COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TOUTE NATURE	SOCIETE D'AVOCATS KRYMKIER-D'ESTIENNE
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE Madame	Maître DI PALMA Antoine SELARL ARES (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE-LES HAMEAUX DU COGLAIS	SOCIETE D'AVOCATS FABRE & ASSOCIEES

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame Doisneau-Herry et Madame René, Conseillères
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladin, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2304533	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 30 mai 2023 du centre hospitalier de Rennes l'a radiant des cadres à compter du 5 juillet 2023

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SELAS EMERAUDE AVOCATS
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	MINIER MAUGENDRE ET ASSOCIEES

02)	DOSSIER N° 2301496	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 10 février 2023 par laquelle le président de Brest Métropole à refusé de l'indemniser suite a sa suspension et au non renouvellement de son contrat

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CHRISTIAN Léon
Défendeur	BREST METROPOLE	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

03)	DOSSIER N° 2205032	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du président de Brest Métropole du 13 septembre 2022 décidant de suspendre sa rémunération pour une durée de 4 jours

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	M. le bâtonnier BUORS Franck
Défendeur	BREST METROPOLE	

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2401868	RAPPORTEUR: Madame Catherine René
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du 5 février 2024 du président de Brest Métropole décidant de lui infliger une expulsion temporaire de 3 jours et une retenue de 3/30ème sur sa rémunération

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	M. le bâtonnier BUORS Franck
Défendeur	BREST METROPOLE	

05)	DOSSIER N° 2301389	RAPPORTEUR: Madame Catherine René
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annuler le titre exécutoire émis par la CPAM du Morbihan lui réclamant la somme de * euros

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame PETIT-PIERRE Melodie
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SERENT CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU MORBIHAN	
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE	

06)	DOSSIER N° 2303591	RAPPORTEUR: Madame Véronique Doisneau-Herry
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 7 juin 2023 du préfet du Finistère portant désignation des membres du comité médical chargé d'examiner la situation d'un praticien hospitalier

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
Observateur	AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE	

10 heures 30

07) DOSSIER N° 2304918 RAPPORTEUR: Madame Véronique Doisneau-Herry

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 2 août 2023 du préfet du Finistère portant mise en congé de longue durée de six mois du 18 juillet 2023 au 17 janvier 2024 d'un praticien hospitalier

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE	
Intervenant	PREFECTURE DU FINISTERE	

08) DOSSIER N° 2101868 RAPPORTEUR: Madame Véronique Doisneau-Herry

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de rejet du 9 février 2021 du CHU de Rennes et lui allouer une provision à valoir sur ses préjudices

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL DOMINIQUE TOUSSAINT (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES

Arrêté le 29/12/2025
Le président du tribunal